

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_139**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

**LE 17 décembre 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**RÉAFFECTATION DE TERRAINS NUS ENTRE BUDGETS**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. VIROL

**POUVOIR(S) :**

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

## RÉAFFECTATION DE TERRAINS NUS ENTRE BUDGETS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant que** depuis le 1er janvier 2019, et en application des recommandations de la chambre régionale des comptes le Grand Périgueux dispose d'un budget relatif aux zones d'activités économiques, tenu en comptabilité de stock et assujetti à la TVA.

**Que** ce budget a pour vocation de suivre l'aménagement et la commercialisation des terrains nus à vocation économique.

**Que** trois de ces terrains, inclus dans le stock des ZAE ont vu leur statut évoluer dernièrement :

- le terrain d'implantation du pôle Aliénor, situé sur le quartier d'affaires, sera transféré au budget principal pour un coût unitaire de 130 € m<sup>2</sup> (coût de revient de la zone d'activités). Sa superficie est estimée à 6 600 m<sup>2</sup> (et un délaissé de 600 m<sup>2</sup> hors zone commercialisable), soit un coût estimé à 858 000 €.

- le terrain destiné à être aménagé puis échangé avec celui de la SCI de la Nauve, dans le but d'aménager les abords du campus de la formation professionnelle. Ce terrain sera transféré au budget principal pour un coût unitaire de 25 € le m<sup>2</sup> (coût de revient de la zone d'activités) et une superficie de 2840 m<sup>2</sup>, soit un coût total de 71 000 €.

- le terrain destiné à accueillir un bâtiment relais sur la zone d'activités du Diamant Noir à Sorges. Ce terrain sera transféré au budget immobilier d'entreprises pour un coût unitaire de 25 € le m<sup>2</sup> (le coût de revient de la zone étant de 41 € m<sup>2</sup>) et une superficie de 3 410 m<sup>2</sup>, soit un coût total de 85 250 €.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise ces transferts entre budgets

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 23/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 23/12/2020	Périgueux, le 23/12/2020
	Le Président, Jacques AUZOU